



Plan de masse

Echelle : 1/250 le 17/06/2021

NOTA : Ce plan est donné à titre indicatif. Il ne saurait être en aucun cas considéré comme un plan d'exécution de l'ouvrage.
Le dimensionnement précis des ouvrages ne pourra être déterminé qu'après les études de sol, et le calcul des différents bureaux d'études techniques et thermiques.
Les travaux ne pourront commencer qu'après l'obtention du permis de construire purgé de délais de recours des tiers.

